



TUTORIEL

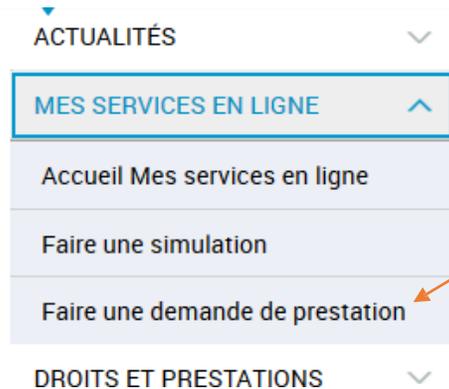
DEMANDE D'AIDE PERSONNELLE AU LOGEMENT – NON ALLOCATAIRE

Vous souhaitez faire une demande d'aide personnelle au logement ?

Pour plus de confort, nous vous invitons à réaliser cette démarche depuis un ordinateur.

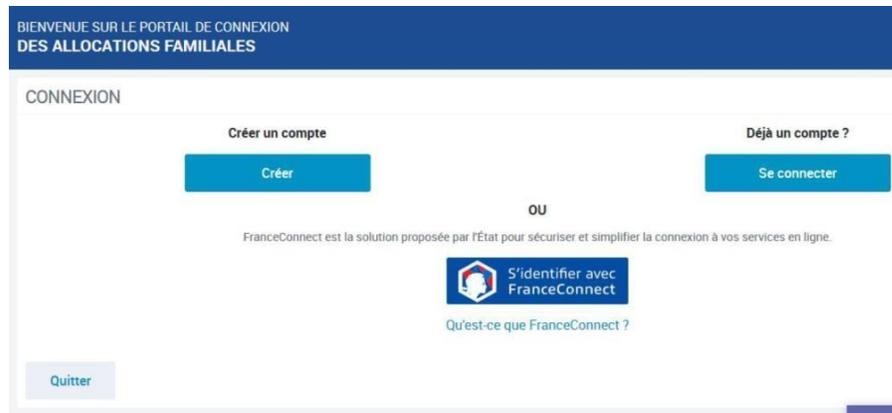
Rendez-vous sur caf.fr, dans le menu de gauche, sélectionnez :

1. « Faire une demande de prestation »
2. Cliquez ensuite sur le bouton « Faire la demande »

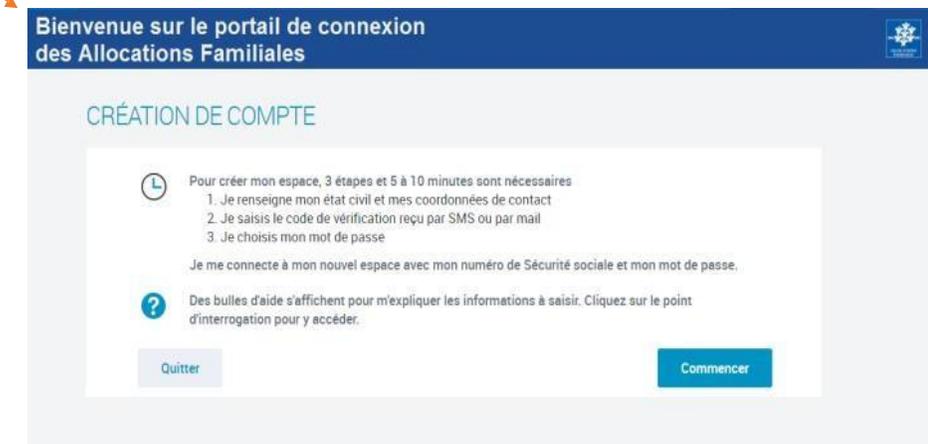


Comme il s'agit de ma première demande de prestation, je dois créer Mon Compte pour faire ma demande.

Je clique sur « Créer un compte » ou « s'identifier avec FranceConnect » si je possède déjà un espace personnel FranceConnect.



Je clique sur « Commencer ». La création de Mon Compte est simple et rapide.



Je peux maintenant faire ma demande d'aide personnelle au logement.

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1

ACCES

2

SAISIE

3

RECAPITULATI
F

4

RESSOURCES

5

FIN

Code postal et commune du domicile pour lequel vous faites la demande d'aide au logement

59520 MARQUETTE LEZ LILLE

Vous vivez en couple

Oui

Non

Vous êtes étudiant y compris en année de césure (hors apprentissage, alternance) ?

Oui

Non

La demande concerne votre résidence principale

Oui

Non

Le nombre d'enfants et autres personnes présentes dans votre foyer (sans compter votre colocataire)

Quitter

Continuer

ETAPE N°1 : L'ACCES

Pour commencer, répondez précisément aux questions posées et cliquez sur le bouton « Continuer » pour vérifier si votre situation vous permet d'accéder à l'aide personnelle au logement.



En cliquant sur les bulles d'aide, vous pouvez obtenir des informations pour vous aider à répondre aux questions.



Tout au long de votre déclaration, en cas de besoin, vous pouvez également poser vos questions au conseiller virtuel du caf.fr

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1
ACCES2
SAISIE3
RÉCAPITULATI
F4
RESSOURCES5
FIN

Récapitulatif des conditions d'accès à l'aide au logement

Pour valider vos informations et créer votre compte de sauvegarde, cliquer sur « Continuer »

Pour modifier votre saisie, cliquer sur le 

Pour abandonner, cliquer sur « Quitter »

 En cliquant sur le bouton "Continuer" vous ne pourrez plus modifier les informations ci-dessous

Conditions d'accès à l'aide au logement 

Votre logement

Votre logement est situé à [MARQUETTE LEZ LILLE \(59520\)](#)

Vous êtes entré dans ce logement le 8 février 2019

Vous n'êtes pas rattaché fiscalement à vos parents

Vous êtes en location

Le logement n'appartient ni à vos ascendants, ni à vos descendants, ni à vous-même

Vous êtes titulaire du bail

Situation Professionnelle

Vous n'êtes pas étudiant

Situation familiale

Vous n'êtes pas en couple

Vous n'avez pas d'enfants et autres personnes présentes dans votre foyer (sans compter votre colocataire)

Quitter

Continuer

Ecran récapitulatif du test d'accès

Si vous remplissez les conditions pour accéder à l'aide au logement, un écran récapitulatif de vos informations s'affiche.

Après avoir vérifié vos informations, vous pouvez cliquer sur le bouton « Continuer ».

Pour modifier votre saisie, cliquez sur le crayon 

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATI F 4 RESSOURCES 5 FIN

Avant de commencer, merci de saisir votre numéro de téléphone portable ou votre courriel et de répondre à la question secrète choisie.
Vous allez recevoir un numéro de sauvegarde vous permettant de commencer votre démarche et de la reprendre en cas d'interruption.

Saisir votre courriel ou téléphone portable

Confirmer le courriel ou téléphone portable

Choisir une question secrète

Nom de votre meilleur ami d'enfance	Votre film préféré
Votre héros d'enfance	Nom de votre animal
Nom de votre école	Nom de jeune fille de votre mère

Réponse

Vérification de sécurité

5upmsw3j

Abandonner Continuer

Sauvegarde de votre demande

Vous devez :

- renseigner votre adresse mail ou votre numéro de téléphone portable afin de recevoir votre numéro de sauvegarde
- répondre à une question secrète si vous perdez ou oubliez votre mot de passe
- saisir le code de vérification de sécurité (captcha)

Après avoir cliqué sur « Continuer », vous devez saisir votre identifiant de connexion (adresse courriel ou n° de portable) ainsi que votre numéro de sauvegarde reçu par mail ou par SMS.

Ce numéro de sauvegarde est à conserver, il vous permet de reprendre votre demande d'aide au logement si vous ne l'avez pas terminée.

ETAPE N°2 : LA SAISIE

La demande d'aide personnelle au logement prend environ 20 minutes. Si vous n'avez pas le temps de terminer votre demande, vous pouvez cliquer sur le bouton « Continuer plus tard ».

Pour réaliser votre demande, vous avez besoin de certains documents.

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES **2 SAISIE** 3 RECAPITULATI
F. 4 RESSOURCES 5 FIN

 Cette demande vous prendra environ 20 minutes

Avant de commencer, vous avez besoin des éléments suivants :

- Contrat de location (ou bail);
- Numéro SIRET si votre bailleur est une agence immobilière, un organisme social, une société, une régie;
- En l'absence de numéro de sécurité sociale vos derniers revenus sur une période d'un an;
- Montant de la pension alimentaire versée ou reçue, frais réels déclarés l'année précédente;
- Pour les travailleurs indépendants vos deux derniers avis d'impositions;
- En cas de patrimoine supérieur à 30 000 euros vos relevés de comptes, l'avis d'imposition, taxe d'habitation, taxes foncières;
- Relevé d'identité bancaire ou postal.

En fin de démarche, vous aurez

- le récapitulatif des informations saisies ;
- si besoin, la liste des pièces justificatives à fournir plus tard.

[Quitter](#) [Continuer plus tard](#) [Continuer](#)

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATI F 4 RESSOURCES 5 FIN

Situation Contact Logement

Test TUTORIEL

Situation professionnelle actuelle ou autre situation

Vous êtes

En activité salariée	En activité non salariée
Stagiaire - Apprenti - En alternance	Chômage indemnisé ou non
Retraite - Prêretraite	Pension d'invalidité - Rente accident du travail
Congés maternité, parental ou autre congé	Autre situation
	Chômage partiel

Précédent Quitter Continuer plus tard Continuer

Saisie de votre situation professionnelle

Après avoir renseigné votre état civil et votre situation familiale, vous devez **indiquer votre situation professionnelle**.

Si vous êtes salarié par exemple, vous devrez cliquer sur :

- « en activité salariée »
- puis préciser votre situation en sélectionnant un des choix proposés.

Préciser la situation

Salarié	Assistant(e) maternel(le)	Gérant minoritaire ou égalitaire
Travailleur saisonnier ?	Intérimaire	Intermittent du spectacle
Vendeur à domicile salarié ?	VRP ?	Salarié en ESAT
Compagnon EMMAUS	Salarié d'une orga. internationale	Président d'une SAS
Assistant(e) Familial(e)		

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATI F 4 RESSOURCES 5 FIN

Situation Contact Logement

Votre bailleur ?

Vous payez votre loyer à

Un particulier Agence immobilière, SCI, HLM...

Précédent Quitter Continuer plus tard Continuer

Votre bailleur réside

En France A l'étranger

Nom Prénom

Code postal ou commune N° et voie / lieu-dit

Vous connaissez le numéro SIRET de votre bailleur ?

Oui Non

Numéro SIRET

Saisie des informations liées à votre bailleur / propriétaire

Après avoir renseigné les informations liées à votre logement.

Vous devez renseigner les informations sur votre bailleur / propriétaire :

- Si votre bailleur / propriétaire est un particulier, vous devez saisir les nom, prénom et adresse du bailleur.
- Si votre bailleur / propriétaire est une agence immobilière, SCI, HLM, alors le numéro de SIRET est demandé. Si vous ne le connaissez pas :
 1. vous pouvez rechercher le numéro sur le site infogreffe.
 2. Si vous ne le trouvez pas, vous pouvez renseigner la raison sociale (nom du bailleur/propriétaire) et le code postal ou la commune du bailleur/propriétaire.

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 **RECAPITULATIF** 4 RESSOURCES 5 FIN

Récapitulatif

Adresse  ←

Date d'entrée dans le logement : 01/01/2019
62 avenue Roger Salengro[hors bornes]
13001 MARSEILLE
FRANCE

Téléphone et courriel 

Téléphone : 06 74 15 93 86
Courriel : testdal@yopmail.com

Votre logement 

Votre logement est un studio, un appartement ou une maison
Surface de votre logement : 45m²
Votre logement est non meublé
Vous n'êtes pas en colocation
Montant du loyer hors charges : 450,00€
Date de début du contrat de location ou du bail : 01/01/2019
Mois du premier loyer payé : 01/2019
Montant du loyer de juillet 2019 hors charges : 450,00€
Votre logement répond aux critères de décence

Votre bailleur 

Vous payez votre loyer à un particulier
Votre bailleur réside en France
Bailleur saisi
Civilité : Mon
Nom : BAILLEUR
Prenom : TEST
N° et voie/lieu-dit : 7 place de l'Europe
Code postal ou commune : 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Informations complémentaires 

Vous n'êtes pas logé par votre employeur
Vous n'utilisez pas votre logement pour votre activité professionnelle
Vous ne sous-louez pas votre logement
Vous n'occupez pas de second logement

Conditions d'utilisation du service et Protection des données personnelles 

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte

Précédent Quitter Valider

ETAPE N°3 : LE RECAPITULATIF

Un écran récapitulatif vous permet de vérifier les informations que vous avez saisies.

Pour modifier une information, vous pouvez cliquer sur le crayon  correspondant au type d'information que vous souhaitez modifier.

Si les informations sont correctes, cliquez sur le bouton « Valider » pour enregistrer votre demande.

Ensuite, vous pouvez faire votre déclaration de ressources.

DÉCLARATION DE RESSOURCES

1 2 3 4
INFORMATIONS RESSOURCES RECAPITULATIF FIN

MME MELANIE
BERNICOT

MR MAEL
HELIES

MME MELANIE BERNICOT

Vos ressources mensuelles de Mars 2020 à Mars 2021

① Sélectionnez les types de ressources à déclarer (y compris les ressources perçues à l'étranger) ou "aucun revenu" si vous n'avez pas de ressources.

Salaires, rémunérations, dividendes, indemnités journalières (hors accident du travail - maladie professionnelle) ?
Indemnités journalières d'accident du travail - maladie professionnelle ?
Allocations chômage ?
Pré-retraite ?
Pensions de retraite ?
Pensions d'invalidité ?
Rentes ATEXA ?
Aucun revenu ?

Quitter

Précédent

Suivant

ETAPE N°4 : DECLARATION DE RESSOURCES

Sélectionnez les différents types de ressources à déclarer.

Si vous n'avez perçu aucun revenu, cliquez sur « Aucun revenu ».

A noter : Si tous vos revenus ont été récupérés sur la période, cet écran ne s'affiche pas.

1 INFORMATIONS 2 RESSOURCES 3 RECAPITULATIF 4 FIN

① Sélectionnez les types de ressources à déclarer (y compris les ressources perçues à l'étranger) ou "aucun revenu" si vous n'avez pas de ressources.

Salaires, rémunérations, dividendes, indemnités journalières (hors accident du travail - maladie professionnelle)	?
Indemnités journalières d'accident du travail - maladie professionnelle	?
Allocations chômage	?
Pré-retraite	?
Pensions de retraite	?
Pensions d'invalidité	?
Rentes ATEXA	?
Aucun revenu	

Sélectionnez les mois pour lesquels vous devez déclarer des ressources

① Certains mois ne sont pas sélectionnables car nous connaissons déjà vos ressources.

Sélectionner tous les mois

2021

Janvier	Février	Mars
---------	---------	------

2020

Mars	Avril	Mai
Juin	Juillet	Août
Septembre	Octobre	Novembre à Décembre 

ETAPE N°4 : DECLARATION DE RESSOURCES

Exemple : Salaires, rémunérations, dividendes, indemnités journalières mois par mois

Une fois le type de ressource sélectionné, pour plus de rapidité cliquez sur « Sélectionner tous les mois ».

Si vous avez des ressources à déclarer pour certains mois uniquement, vous devez sélectionner les mois concernés.

Lorsque les mois sont grisés, les ressources ont été récupérées par la Caf. Vous n'avez pas à les déclarer.

1 INFORMATIONS **2** RESSOURCES **3** RECAPITULATIF **4** FIN

Sélectionnez les mois pour lesquels vous devez déclarer des ressources

ⓘ Certains mois ne sont pas sélectionnables car nous connaissons déjà vos ressources.

Sélectionner tous les mois

2021

Janvier	Février	Mars
---------	---------	------

2020

Mars	Avril	Mai
Juin	Juillet	Août
Septembre	Octobre	Novembre à Décembre

Saisissez vos ressources pour les mois suivants

Salaires, rémunérations, dividendes, indemnités journalières (hors accident du travail - maladie professionnelle)

2021

Janvier	Février	Mars
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

2020

Mars	Avril	Mai	Juin
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Juillet	Août	Septembre	Octobre
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

ETAPE N°4 : DECLARATION DE RESSOURCES

Vous n'avez plus qu'à compléter les revenus sur les mois indiqués !

Vos ressources de travailleur non salarié ou auto-entrepreneur de Mars 2020 à Mai 2021

ⓘ Important ! Si vous n'avez pas eu d'activité non salariée ou de micro-entrepreneur dans la période indiquée, cliquez directement sur **"aucun chiffre d'affaires"**.

Si vous avez des chiffres d'affaires à déclarer, sélectionnez d'abord leur nature (plusieurs sélections possibles).

Chiffre d'affaires/Recettes Prestations de services commerciales ou artisanales (BIC prestations)	?
Chiffre d'affaires/Recettes Achat Revente (BIC ventes)	?
Chiffre d'affaires/Recettes activités libérales (BNC)	?
Chiffre d'affaires/Recettes Activité agricole (BA)	
Aucun chiffre d'affaires	

Sélectionnez les mois pour lesquels vous devez déclarer des chiffres d'affaires

ⓘ Certains mois ne sont pas sélectionnables car nous connaissons déjà vos chiffres d'affaires.

Sélectionner tous les mois

2021

Janvier	Février	Mars
Avril	Mai	

2020

Mars	Avril	Mai
Juin	Juillet	Août
Septembre	Octobre	Novembre
Décembre		

Quitter

Précédent

Suivant

ETAPE N°4 : DECLARATION DE RESSOURCES

Chiffres d'affaires, hors taxes avant abattement si vous exercez une activité non salariée ou de micro-entrepreneur.

Vous êtes **travailleur indépendant**

> Sélectionnez les natures du chiffre d'affaires/recettes

Vous n'êtes pas **travailleur indépendant**

> Cliquez sur « Aucun chiffre d'affaires ».

Pour plus de rapidité cliquez sur « Sélectionner tous les mois ».

Sélectionnez les mois pour lesquels vous devez déclarer des chiffres d'affaires

ⓘ Certains mois ne sont pas sélectionnables car nous connaissons déjà vos chiffres d'affaires.

Sélectionner tous les mois

2021

Janvier	Février	Mars
Avril	Mai	

2020

Mars	Avril	Mai
Juin	Juillet	Août
Septembre	Octobre	Novembre
Décembre		

Saisissez vos chiffres d'affaires pour les mois suivants

Chiffre d'affaires/Recettes Prestations de services commerciales ou artisanales (BIC prestations)

2021

Janvier	Février	Mars	Avril
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Mai			
<input type="text"/> €			

2020

Mars	Avril	Mai	Juin
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Juillet	Août	Septembre	Octobre
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Novembre	Décembre		
<input type="text"/> €	<input type="text"/> €		

Quitter Prédent Suivant

ETAPE N°4 : DECLARATION DE RESSOURCES

Chiffres d'affaires, hors taxes avant abattement si vous exercez une activité non salariée ou de micro-entrepreneur.

Vous n'avez plus qu'à compléter les ressources sur les mois indiqués !

1 INFORMATIONS 2 RESSOURCES 3 RECAPITULATIF 4 FIN

MME MELANIE BERNICOT MR MAEL HELIES

MME MELANIE BERNICOT

Vos ressources annuelles

COMPLÉMENTS À DÉCLARER POUR L'ANNÉE 2020

Aucune de ces rubriques ci-dessous à déclarer pour cette période

Frais réels ?	<input type="text"/>	€
Pensions alimentaires perçues	<input type="text"/>	€
Pensions alimentaires versées et dont le montant a été fixé par jugement avant 2006	<input type="text"/>	€
Autres pensions alimentaires versées	<input type="text"/>	€
Frais de tutelle	<input type="text"/>	€

Quitter Précédent Suivant

ETAPE N°4 : DECLARATION DE RESSOURCES

Ressources complémentaires à déclarer

Vous n'avez pas de ressources complémentaires à déclarer ? Cochez la case « Aucune de ces rubriques ci-dessous à déclarer pour cette période »

Sinon, déclarez le montant annuel de vos :

- Frais réels
- Pensions alimentaires perçues
- Pensions alimentaires versées
- Frais de tutelle

Vos ressources annuelles

COMPLÉMENTS À DÉCLARER POUR L'ANNÉE 2019

Aucune de ces rubriques ci-dessous à déclarer pour cette période

Frais réels ? €

Pensions alimentaires perçues €

Pensions alimentaires versées et dont le montant a été fixé par jugement avant 2006 €

Autres pensions alimentaires versées €

Frais de tutelle €

Revenus professionnels non salarié

Revenus d'activité non-salariés, non professionnels ?

Autres revenus salariaux

Autres revenus

Charges déductibles

Quitter Précédent Continuer plus tard Suivant

ETAPE N°4 : DECLARATION DE RESSOURCES

Ressources, charges nettes imposables pour l'année 2019.

Si vous n'êtes pas concerné par ces revenus, cochez la case « aucun revenu perçu à déclarer pour cette période ».

Si vous êtes concerné par les revenus cités, vous devez nous les déclarer.

- Revenus professionnels non salariés,
- Revenus d'activité non-salariés, non professionnels (régime réel, déficit, régime micro...)
- Autres revenus salariaux (gains et levées d'options, indemnités de préjudice moral)
- Autre revenus (déficit foncier, rentes viagères, revenus fonciers, micro-fonciers, revenus des valeurs et capitaux mobiliers, plus values et gains divers)
- Charges déductibles (Csg déductible, épargne retraite, cotisations volontaires de sécurité sociale).

Patrimoine pour l'année 2019

Votre foyer détient un patrimoine supérieur à 30000 euros ?

Oui Non

Fermer

Patrimoine pour l'année 2019

Votre foyer détient un patrimoine supérieur à 30000 euros ?

Oui Non

① En cas de patrimoine commun aux deux membres du couple, vous et votre conjoint devez en déclarer chacun la moitié. Vous devez aussi ajouter le patrimoine de vos enfants au vôtre, ainsi que celui des autres personnes à charge vivant à votre foyer.

Placements bancaires et financiers ?

Valeur total des placements bancaires et financiers non imposable ? €

Valeur total des placements bancaires et financiers imposable ? €

Patrimoine immobilier (hors résidence principale ou bien à usage professionnel) ?

Valeur du patrimoine immobilier bâti ou non bâti mis en location ? €

Valeur du patrimoine immobilier bâti non mis en location ? €

Valeur du patrimoine immobilier non bâti non mis en location ? €

Fermer

ETAPE N°5 : DECLARATION DU PATRIMOINE

Votre foyer ne détient pas de patrimoine supérieur à 30 000€, cochez la case non et continuez votre démarche.

Votre foyer détient un patrimoine supérieur à 30 000 €, cochez la case oui.

Le patrimoine peut être :

- immobilier (biens que vous mettez en location ou non)
Attention ! Vous n'avez pas à déclarer la valeur estimée de votre résidence principale, de votre patrimoine à usage professionnel, de vos biens en nue-propriété, en viager, (lorsqu'un Tribunal a confié le soin d'assurer la garde et l'administration d'un bien à un tiers), en indivision ou issus d'un héritage non réparti.
- bancaire (placements bancaires et financier imposables ou non imposables).

Vous avez finalisé la démarche pour la première personne. Si vous avez un conjoint et/ou des enfants de plus de 15 ans, vous allez répéter les écrans précédents pour les ressources les concernant.

Accueil / Mon Compte / Déclaration de ressources

DÉCLARATION DE RESSOURCES

Votre déclaration de ressources

Pour valider et transmettre votre déclaration, cliquez sur « Suivant »
Pour modifier votre saisie, cliquez sur le 
Pour abandonner, cliquez sur « Quitter »

RESSOURCES MENSUELLES

Décembre 2019 à Novembre 2020 

Vous n'avez pas eu de ressources pour cette période.

RESSOURCES ANNUELLES

Année 2020

Vous n'avez pas eu de ressources pour cette période.

PATRIMOINE

Année 2020

Vous n'avez pas eu de ressources pour cette période.

Conditions d'utilisation du service et Protection des données personnelles +

* J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte

Quitter Précédent Suivant

ETAPE N°6 DE LA DECLARATION DE RESSOURCES

Récapitulatif de votre déclaration

Votre déclaration est maintenant terminée.
Vous pouvez consulter le récapitulatif pour toutes les personnes de votre foyer.

Vous souhaitez modifier un élément ? Cliquez sur le crayon 

Votre déclaration est complète ? Cochez la case pour accepter les conditions d'utilisation et cliquez sur suivant.

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATI F 4 RESSOURCES 5 FIN

Votre demande a bien été enregistrée

Votre numéro allocataire est : 7737847 .
Conservez-le bien, il vous sera demandé pour toutes vos démarches avec la Caf.

Nous allons étudier vos droits.

Vous pouvez télécharger dès maintenant :

- Le récapitulatif de votre demande d'aide au logement
[Télécharger](#)
- Le récapitulatif de votre déclaration de ressources
[Télécharger](#)

Vous pouvez aussi retrouver vos récapitulatifs dans la rubrique Suivre mes démarches dès que votre demande est traitée.

Vous pensez avoir fait une erreur ?

Vous pouvez à tout moment informer la Caf que vous vous êtes trompé dans une déclaration ou que vous avez oublié de déclarer une information. Cela s'appelle le droit à l'erreur.

Votre avis compte !

Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour donner votre avis sur cette démarche.

[Je donne mon avis](#)
Voxusagers.gouv.fr

[Revenir à Mon Compte](#)

FIN DE VOTRE DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT

Votre demande d'aide au logement est bien enregistrée.

Vous pouvez télécharger les pdf récapitulatifs de :

- votre demande d'aide au logement
- votre déclaration de ressources

Vous avez terminé votre demande d'aide au logement, merci d'avoir utilisé le site caf.fr pour votre démarche.